

Cuisine de rue 2025

Conditions d'opération du programme

- 1- Les supports permis sont les camions, remorques, cubes et installations temporaires non roulantes approuvés par la santé publique.
- 2- Afin d'obtenir le permis, le candidat devra fournir :
 - Formulaire dûment rempli
 - Copie de la police d'assurance désignant la Ville d'Edmundston comme étant assurée supplémentaire pour la somme de 2 000 000 \$
 - Copie des certificats du ministère de la Santé
 - Remise des droits pour la saison
- 3- Autres critères d'opération
 - Indépendant en eau et en courant
 - Prévoir des poubelles et ramasser tous les déchets après opérations
 - Prévoir des mesures de sécurité pour la circulation (si nécessaire)
 - Favoriser une intégration harmonieuse et proportionnelle avec l'offre de restaurants ayant pignon sur rue
- 4- Les opérants auront la liberté de s'installer à la Place de l'Hôtel-de-ville et d'opérer les lundis, mardis, mercredis et jeudis à l'intérieur du calendrier permis.



- 5- Pour 2025, la cuisine de rue est permise les lundis, mardis, mercredis et jeudis du 12 mai au 30 octobre.

Après avoir obtenu le permis, le détenteur peut s'installer sur les espaces prévus à la Place de l'Hôtel-de-ville selon le principe du premier arrivé. Si la demande excède le nombre d'espaces, la ville se réserve le droit d'aménager d'autres espaces à proximité de l'emplacement.

Permis saisonnier

Un permis pour l'ensemble de la saison est disponible au coût de 250 \$. (Les opérateurs qui possèdent également une entreprise avec pignon sur rue à Edmundston sont exemptés de ce frais.) Un comité de sélection accordera les permis selon les critères suivants :

- Conformité des informations fournies au moins 1 semaine avant la première journée d'opération
- Originalité de l'offre culinaire
- Ne pas être en compétition directe avec l'offre locale permanente de proximité
- Engagement à être présent

Permis hebdomadaire

Un permis hebdomadaire est disponible au cout de 50 \$. (Les opérateurs qui possèdent également une entreprise avec pignon sur rue à Edmundston sont exemptés de ce frais.) Un comité de sélection accordera les permis selon les critères suivants :

- Conformité des informations fournies au plus tard le mercredi précédant la semaine d'opération
- Originalité de l'offre culinaire
- Ne pas être en compétition directe avec l'offre locale permanente de proximité
- Engagement à être présent

Informations supplémentaires

La ville se garde le privilège d'ajouter des dates et des emplacements selon le calendrier des activités et selon la réponse populaire au projet.

L'accréditation d'un camion (permis saisonnier) lui permet de faire l'installation sur des propriétés privées lors d'événements. Les conditions suivantes doivent être respectées :

- L'événement doit se dérouler sur les lieux mêmes de l'entreprise qui organise l'activité;
- Le véhicule ne peut être installé sur un terrain vacant;
- Sauf pour le véhicule comme tel, aucun support publicitaire supplémentaire n'est toléré;
- La durée permise de l'événement est de trois journées consécutives;
- Un formulaire doit être rempli par l'organisateur de l'événement spécial/propriétaire du terrain privé, et acheminé au courriel marie-claude.menard@edmundston.ca pour approbation.

Visibilité



Les réseaux sociaux d'Évènements Edmundston Events informeront la population de l'offre de cuisine de rue disponible à chaque semaine. Les dates seront aussi inscrites au calendrier des événements.

Évènements Edmundston Events

https://www.facebook.com/WowEdmundston/?locale=fr_CA

<https://www.tourismedmundston.com/fr-ca/evenements/>

Pour plus d'informations

Marie-Claude Ménard

Coordonnatrice à l'événementiel

Courriel : marie-claude.menard@edmundston.ca

Téléphone : 506-737-6822

Cuisine de rue 2025

Formulaire de demande

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Personne-ressource : _____

Courriel : _____

Description de l'offre culinaire (menu)

Provenance des produits

Expliquer comment les matières résiduelles seront éliminées

Type de permis demandé :

☐ Saisonnier

☐ Hebdomadaire, veuillez préciser à la semaine pour laquelle vous
présenter votre demande : _____

Type d'installation : ☐ camion ☐ remorque ☐ autre

Si autre, veuillez préciser :

Attestation

Le demandeur reconnaît qu'il a lu les conditions, dans leur intégralité, comme il est décrit dans les modalités et conditions de la cuisine de rue de la Ville d'Edmundston visant le présent projet et il s'engage à les respecter.

Date : _____ **Lieu :** _____

Signature du demandeur : _____

Important - Veuillez vous assurer d'inclure les documents suivants à votre demande :

1. Formulaire complété et signé
2. Copie du menu offert
3. Photos démontrant les items du menu
4. Photos de l'installation proposée
5. Copie de la police d'assurance désignant la Ville d'Edmundston comme étant assurée supplémentaire pour la somme de 2 000 000 \$
6. Copie des certificats du ministère de la Santé
7. Remise des droits pour la saison (\$) – Payable par chèque à : Ville d'Edmundston.
8. Faire parvenir votre demande à : marie-claude.menard@edmundston.ca